



Communiqué de presse n° 004/ST/DK/DEDUR/21

Investissement, pour quel prix environnemental et social dans le secteur de l'électricité ?

En marge de la **Conférence sur l'Énergie** (édition 2021) qu'organise la **Fédération des Entreprises du Congo « FEC »** en date du **16 au 18 septembre 2021**, dans la province du Haut Katanga, L'**ONG Défense Environnementale et Développement Durable (DEDUR)** se pose des questions sur les types d'investissement à encourager dans le **secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo (RDC)**, à savoir :

- Est-ce les types d'investissement qui impactent considérablement l'environnement ?
- Est-ce ceux qui dérogent aux lois de la république en ce qui concerne, entre autres la protection de l'environnement et la conservation de la nature ?
- Est-ce ceux qui violent les droits et dégradent la vie sociale des communautés et des populations en général ?
- Est-ce ceux qui favorisent prioritairement l'accès à l'électricité des industrielles, au détriment des communautés ?

Ces questions restent valables parce que le secteur de l'électricité vit son air de la libéralisation, qui occasionne l'arrivée des plusieurs acteurs tant nationaux qu'internationaux dans le développement des projets énergétiques. Dans ce contexte, l'ONG DEDUR reste très préoccupée par la question de respect et de mise en œuvre des lois du pays en ce qui concerne la protection et la conservation de l'environnement, le respect et la protection des droits humains et l'intégration des trois dimensions interdépendantes du développement durable (environnement, social et économie) dans tous les projets d'investissement au cœur du développement du secteur de l'électricité en RDC.

Tenant compte du contexte de ladite Conférence sur l'Énergie (édition 2021), l'ONG DEDUR présente ses inquiétudes sur les effets et les risques élevés des impacts sur l'environnement et le social des communautés qui seront occasionnés par l'érection du **barrage Sombwe**, érigé sur la rivière **Lufira** à l'intérieur du parc national d'**Upemba**.

Les impacts sociaux et environnementaux suivants sont à craindre :



- Perte des moyens de subsistance, qui peut créer une crise alimentaire de près de 80.000 pêcheurs installés dans la zone du projet et dépendant de la rivière Lufira et du Lac Upemba ;
- Des changements dans l'hydrologie et la charge sédimentaire en aval de la rivière, qui pourra occasionner la perte d'environ 60 km² de terres forestières ;
- Les menaces sur la pollution de l'eau et le fonctionnement des turbines à cause des végétations aquatiques flottantes ;
- Menaces sur la migration des espèces, à savoir les plus grands mammifères, en particulier la dernière population de plus au moins 190 éléphants dans la région du Katanga et autres.

Outre ces impacts, nous constatons également la violation de la loi Loi N° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature, qui interdit le développement des projets ayant des objectifs autres que ceux liés à la conservation de l'environnement. Parce qu'une aire protégée a pour but de se rassurer à long terme de la conservation de la nature, des services éco systémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associés.

De ce qui précède, l'ONG DEDUR recommande à Kipay Investments Sarl, de mettre en œuvre les dispositions de la loi sur la conservation de la nature et d'exploiter plutôt les diverses alternatives identifiées dans la zone en dehors du complexe des parcs nationaux Upemba – Kundelungu, qui pourront se développer à faible coût et avec moins d'impacts sur l'environnement et le social des communautés. Et l'invite également à investir dans la réhabilitation des barrages restés à l'abandon depuis plusieurs années dans la région du Katanga.

l'ONG DEDUR encourage également le gouvernement, à travers le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité de mettre en place des mécanismes de suivi et du renforcement des structures organisationnelles tels que prévues dans les textes juridiques pour le développement des projets énergétique durables en RDC.

Fait à Lubumbashi, le 15 Septembre 2021

Pour tous contacts :

Secrétariat DEDUR, dedur2020@gmail.com, daniel.kabwita@gmail.com +243995378381